**Règlement 2024 - 2025 Trophée Nouvelle Aquitaine Sport Auto**



# 1) Périmètre du trophée

Le trophée se déroulera dans les départements de la Dordogne, du Lot et Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, et du Gers.

# 2) Gestion / Statut Juridique

Le trophée est géré par une commission régionale.

Composition :

* Responsable du Trophée
* Responsable Technique
* Responsable Pointage
* Responsable des officiels
* Organisateurs de course du trophée
* …

Pour les pilotes, la prise de la vignette annuelle au trophée validera le choix du trophée. La vignette va de pair avec la licence.

Le pilote devra commander sa vignette millésimée nationale obligatoire de 16 € auprès de son responsable de trophée dans lequel il voudra être qualifié au National. Cette vignette millésimée est couplée à la licence. Même si le pilote n’envisage pas d’être qualifiable cette vignette est obligatoire.

Tous les pilotes désirant participer à une épreuve du Trophée NASA devront s’acquitter d’un droit d’inscription au trophée d’un montant de 15 € qui sera à adresser à : Mme Feuillerat Martine, 21 Rue de Branlac, 33170 Gradignan, à l’aide du bulletin d’inscription afin d’avoir un numéro pour son véhicule (les 10 premiers numéros correspondant au classement de l’année précédente).

Du fait de cette inscription, un bonus de 20 points sera acquis pour le trophée NASA.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire un chèque global de 31€ correspondant à la vignette obligatoire nationale + l’inscription au trophée.

Le pilote recevra en retour sa confirmation d’inscription au trophée avec son numéro de course.

Une étiquette NASA à coller sur la FICHE PILOTE à l’emplacement prévu sera délivrée après paiement de cette inscription.

# 3) Calendrier des manifestations

Les dates des manifestations seront comprises entre le 1er mars et le 30 septembre.

Le calendrier a été établi lors d’une réunion des membres de la commission du trophée.

*⮱ Roulages et Précontrôles :*

*MINZAC : 01 et 02 Mars : Roulage*

*08 et 09 Mars : Roulage et Précontrôles*

*15 et 16 Mars : Roulage*

*22 et 23 Mars : Roulage et Précontrôles*

*LOMBIA : 15 et 16 Mars : Roulage et Précontrôles*

*ESCLOTTES : 22 Mars : Roulage et Précontrôles*

*SARLAT : 22 Mars : Précontrôles (au lycée Pré de Cordy)*

*DUFFORT : 22 et 23 Mars : Roulage et Précontrôles*

*⮱ Courses comptant pour la qualification du National 2025*

* *Minzac ------------ 29 et 30 Mars*
* *Duffort ----------- 12 et 13 Avril*
* *Villefranque -----10 et 11 Mai*
* *Esclottes ----------24 et 25 Mai*
* *Lombia ----------- 07 et 08 Juin*
* *Sarlat ------------- 21 et 22 Juin*
* *Minzac ----------- Nocturne 05 et 06 Juillet*

*⮱ Courses comptant pour la qualification du National 2026*

* *Badefols d’Ans ----- 06 et 07 Septembre*
* *Sarlat ---------------- 13 et 14 Septembre*
* *Esclottes ------------ 27 et 28 Septembre*

# 4) Règlements techniques et sportifs du Trophée

Voir règlements nationaux en vigueur.

# 5) Modalités d'inscription et d'engagement aux courses du Trophée

L’engagement en ligne sera obligatoire.

A chaque course, un droit d’engagement d’un montant de 60 € sera perçu par l’organisateur.

Les engagements aux épreuves devront être faits au plus tard à 23h59 le mercredi précédent la manifestation.

***⮱Tout engagement reçu après le mercredi soir précédent l’épreuve sera refusé.***

***⮱ Pour les numéros de course ne prenez pas vos numéros au hasard il vous est demandé de contacter MARTINE FEUILLERAT au préalable et de voir avec elle si vous êtes bien inscrit au trophée.***

***⮱ Les annulations devront être demandé au plus tard le mercredi précédant la manifestation à 23h59 sinon elles seront refusées. Il sera possible de demander un remboursement directement au club après la date de la course, dans ce cas-là seront acceptées uniquement les demandes avec justificatif.***

***⮱*** *Soyez attentif* ***à ce que vous notez sur les inscriptions en ligne, si le numéro de transpondeur (ou de course) ne correspondent pas Vous ne serez pas chronométré. Vérifier bien avec la liste des personnes engagés diffusé la semaine avant sur le groupe facebook Sport Auto Minzac – Trophée NASA. Si vous constatez une erreur vous devez changer rapidement depuis le site en faisant une demande de modification.***

Les engagements en ligne sur le site "https://inscriptions.ufolep.org" seront automatiquement majorés d’une pénalité financière de 30€ à partir du mercredi 23h59 de la semaine précédant la fermeture des engagements.

# 6) Contrôle Technique d’avant saison

Des « pré-contrôles » techniques seront effectués en début de saison dans les clubs organisant des épreuves du trophée NASA. 40 points pour le trophée NASA seront attribués aux pilotes qui auront fait l’effort de faire le pré-contrôle de leur véhicule, ces derniers devront être prêts à courir comme s’il y avait une course le jour du pré-contrôle.

Aucun pré- contrôle technique ne sera effectué en dehors des dates prévues au calendrier et ne pourront être faits ni au domicile des commissaires techniques ni au domicile des pilotes.

# 7) Modalités de contrôles administratifs et techniques toutes épreuves

Les vérifications administratives et techniques seront effectuées par les officiels le samedi de 8h30 à 11h30. Se présenter au contrôle technique en tenue de course.

Aucun contrôle administratif ou technique ne sera effectué le dimanche matin. Le pilote qui ne peut pas être présent le samedi devra prévoir de faire amener son véhicule et de le faire passer aux contrôles par une personne titulaire d’une licence UFOLEP (penser à donner les originaux de la licence, passeport, fiche pilote, permis, présentation du CAA et autorisation parentale pour les moins de 18 ans ).

Le permis sera à présenter à l’arrivée du pilote.

# 8) Officiels

TOUS les officiels doivent être titulaires d’une licence UFOLEP.

# 9) Déroulement de la journée

Possibilité de faire 3 manches + 1 finale si toutes les conditions sont réunies favorablement.

Les 1eres manches auront lieu le samedi après-midi après les essais chronos, donc vers 16h / 16h30. Si ces 1eres manches ne peuvent pas toutes être terminées le samedi, elles le seront le dimanche matin.

Si le timing le permet, on pourra commencer les 2emes manches le samedi.

Les ordres de passage des séries sont désignés à l’avance mais peuvent toutefois être modifiés par la direction de course si besoin.

Si la Direction de course décide de faire un parc fermé, tout pilote sera obligé de s’y soumettre pour vérification après les finales.

Ce parc fermé sera STRICTEMENT INTERDIT à toute personne sauf aux officiels désignés et au pilote concerné.

Méthode de classement à la journée (Voir le point n°16).

# 10) Qualifications au National

La période de qualification ira du 1er septembre 2024 jusqu’à la dernière course du trophée de juillet de l’année 2025.

Les meilleurs de chaque trophée seront sélectionnés au prorata du nombre d’engagés par série et par trophée pour aller disputer le championnat national organisé :

⇒ Pour le Kart dans le département de l’Aube (10) à Marcilly-le-Hayer. Les 01, 02 et 03 Août 2025

⇒ Pour la Poursuite sur Terre dans le département de la Côte-d’Or (21) à Is sur Tille les 22, 23 et 24 Août 2025

Pour être qualifié, un pilote doit avoir participé à au moins 2 épreuves dans la saison sportive du Trophée qualificatif. Il doit s'engager avec le véhicule avec lequel il s'est qualifié. Si le véhicule est détruit avant la dernière épreuve qualificative, le passeport sera visé « détruit » par le responsable du trophée. Dans ce cas, le pilote devra présenter les deux passeports techniques : celui du véhicule détruit et celui du nouveau véhicule

Si les pilotes sélectionnés ne désirent pas y participer les suivants du classement seront contactés. La sélection des pilotes se fera en fonction du classement des pilotes du trophée qui se seront engagés sur le site de la CNS

Pour les pilotes qualifiés pour le championnat national (poursuite sur terre ou kart-cross), les numéros sont attribués par la Commission Nationale, ils sont donnés sur le site <http://www.ufolep-cns-auto.fr/> sous l’onglet « Suivi des engagements »

# 11) Annulation d’épreuve le jour de la course

En cas d’annulation le jour de la course (pour cause de météo ou autres)

- SI LA MANIFESTATION EST ANNULÉE EN TOTALITÉ pour cause d’intempéries le jour même, l’organisateur gardera la moitié du montant de l’engagement payé par le pilote pour régler les frais de médecin, ambulance, assurance.

La différence sera remboursée par chèque au président du club qui aura la charge de la redonner à ses pilotes. Les lots de la remise des récompenses ne seront pas distribués.

# 12) Interruption définitive d’épreuve le jour de la course

En cas d’interruption le jour de la course (pour cause de météo ou autres)

- SI LA MANIFESTATION EST INTERROMPUE (= une partie a pu être effectuée avant l’arrêt): des points seront attribués sur ce qui a pu être fait chronos y compris. L’organisateur gardera alors la totalité des engagements et la remise des récompenses sera effectuée.

Le Trophée NASA et l’organisateur pourront aussi aménager la journée afin de ne pas être obligés d’annuler la journée complète.

# 13) Barème des sanctions des manifestations

Voir règlement national en vigueur.

# 14) Remise des récompenses

L’organisateur se doit de récompenser au minimum les 3 premiers de chaque catégorie par des trophées, coupes, produits régionaux, ainsi que TOUS les jeunes de moins de 18 ans (602 et ER6 bridés) avec un classement spécial « 602 jeunes » (Remise SANS ALCOOL pour les jeunes).

Seuls LES PILOTES PRÉSENTS lors de la remise des récompenses seront récompensés.

Aucune autre personne ne pourra récupérer son lot.

Les officiels doivent être aussi récompensés correctement, leur lot devra leur être donné dès que possible (ne pas attendre la fin du week-end pour qu’ils puissent repartir plus tôt s’ils le souhaitent)

15) Discipline, Comportement et Civisme

Le Trophée se réserve le droit de refuser ou d’exclure toute personne pouvant porter préjudice au bon déroulement des manifestations.

En cas de vitesse excessive dans le parc, le directeur de course prendra les sanctions nécessaires.

Une bâche de protection est obligatoire sous le véhicule de compétition. Tout pilote positionné dans le parc en dehors de sa bâche sera sanctionné d’une amende de 31€.

Chaque pilote doit être muni de deux extincteurs 6kg poudre type ABC, fonctionnel, l’étiquette de vérification faisant foi. La règle est : un véhicule concurrent = 2 extincteurs.

Toute pièce obligatoire manquante ou incomplète (licence, fiche pilote, passeport…) sera sanctionnée d’une amende de 31€.

Il est OBLIGATOIRE pour chacun de récupérer ses déchets.

Une Réclamation ne peut être qu’individuelle et ne peut porter que sur une seule demande.

AUCUNE réclamation VERBALE n’est acceptée. Si le pilote est agressif, il s’expose lui-même à des sanctions.

AUCUN ACCOMPAGNANT N’EST ACCEPTÉ à la direction de course quand le pilote vient porter réclamation. Les moins de 18 ans pourront s’ils le souhaitent être accompagnés de leur parents.

- Pour toute RECLAMATION DE FAIT DE COURSE, le pilote devra venir, accompagné du responsable pilote de sa catégorie, à la direction de course muni d’une réclamation écrite et d’un chèque de 85€ à l’ordre de l’Ufolep, et ce dans la demi-heure qui suit la fin de sa manche.

- Pour toute RECLAMATION TECHNIQUE, le montant du chèque s’élève alors à 300€. Dans le cas où aucune anomalie ne pourrait être décelée sur le véhicule concerné, le pilote ayant porté réclamation supportera seul les frais engendrés. Dans le cas où le contrôle se révélerait positif, c’est le propriétaire du véhicule concerné qui supportera les frais engendrés. (Voir règlement sportif National)

A partir de quelques expériences fâcheuses vécues lors des dernières saisons, le trophée NASA et les responsables des circuits tiennent à rappeler que :

- Les pilotes et accompagnateurs ne doivent s’installer dans le parc qu’à partir de l’ouverture officielle car les terrains ne sont mis à disposition que pour la durée des manifestations. Ils doivent limiter la surface de leur installation afin que chacun puisse trouver place et sont priés de ne pas déplacer les barrières et autres marquages installés par l’organisateur.

- **LORS DES SOIRÉES** (vendredi soir, samedi soir, dimanche soir), **AUCUNE SONO, « CHANTEUR » ou TOUT AUTRE BRUIT NE SERONT TOLERÉS APRÈS MINUIT** sous peine de partir fond de grille à la manche suivante. Le pilote est responsable du bruit qu’il y a à son campement et il est responsable de ses accompagnants et de leur obligation à respecter ce règlement. Les groupes électrogènes doivent être coupés également.

**Si récidive, le pilote ne prendra pas le départ des prochaines manches de la journée.**

Tout officiel présent sur la course pourra constater les nuisances sonores et en faire part aux responsables et à la direction de course pour que la sanction soit appliquée.

Ceci, afin de préserver le repos de l’ensemble des personnes présentes sur le parc (organisateurs et autres participants).

La convivialité qui accompagne la compétition sportive en Ufolep impose le **respect d’autrui.**

L’organisateur se réserve le droit de faire des soirées et de dépasser cette limite d’heure sans pour autant en abuser.

- Lors des épreuves : les accompagnateurs désirant photographier ou filmer sont invités à respecter les règles de sécurité ; Pour prendre des photos sur le circuit (uniquement sur les postes de commissaires) la licence ou la carte professionnelle sera obligatoire et sous la responsabilité totale du directeur de course, il faudra donc demander obligatoirement l’autorisation d’aller sur le circuit à la direction de course (application de l’article 20 du règlement sportif)

- **Les pilotes et leurs accompagnants doivent le respect aux bénévoles et aux officiels.**

La non-observation de ces points pourra entraîner l’exclusion sans appel du Trophée.

Le jury pourra se réunir en commission disciplinaire de 1ére instance.

16) Classements du Trophée / Points

A la journée : Les pilotes feront 3 (ou 4) manches de 5 tours minimum. On obtiendra le classement de la course en additionnant les points de chaque pilote dans les 3 (ou 4) manches. En cas d’égalité de points ils seront départagés :

* A l’issue de 2 (ou 3) premières manches, par les chronos.
* A l’issue de la manifestation, par le résultat de la finale. (Application de l’article 16 du règlement sportif)

Attribution des points de la journée :

Premier  : 1 point

Deuxième : 2 points

Troisième : 3 points etc…

Non partant : 1 point de plus que le nombre de partants de la manche (ou série).

Un pilote qui est venu sur la grille par ses propres moyens n’est pas considéré comme non partant et prendra les points du dernier de sa série. Le véhicule ne doit pas être aidé pour arriver sur la grille de départ.

Classement au Trophée : Après une journée de course, chaque pilote se verra attribuer ses points en fonction de la place qu’il occupait dans chacune des manches.

Barème de points spécifique au trophée NASA Poursuite sur terre / Kart cross :

Inscription régionale : 20 Points

Passage au pré-contrôle technique de la saison : 40 Points

Passage au contrôle administratif de la course : 20 Points

1er ………… 40 Points

2ème……….. 37 Points

3ème ……….. 35 Points

4ème……….. 33 Points

5ème ……….. 32 Points

6ème……….. 31 Points

7ème……….. 30 Points

8ème……….. 29 Points

9ème……….. 28 Points

10ème ……….. 27 Points

11ème……….. 26 Points

12ème ……….. 25 Points

13ème ……….. 24 Points

14ème ……….. 23 Points

15ème ……….. 22 Points

16ème ……….. 21 Points

17ème……….. 20 Points

18ème……….. 19 Points

19ème……….. 18 Points

20ème ……….. 17 Points

21ème ……….. 16 Points

22ème ……….. 15 Points

23ème ……….. 14 Points

24ème ……….. 13 Points

25ème ……….. 12 Points

26ème ……….. 11 Points

27ème……….. 10 Points

28ème ……….. 9 Points

29ème ……….. 8 Points

30ème ……….. 7 Points

31ème ……….. 6 Points

32ème ……….. 5 Points

33ème ……….. 4 Points

34ème ……….. 3 Points

35ème ……….. 2 Points

36ème et + .….. 1 Point

Non partant : 0 Point

17) Communication / Internet

Les règlements nationaux techniques et sportif sont sur le site de la CNS auto. https://www.ufolep-cns-auto.fr/

Tous les résultats du trophée NASA seront sur le site du Sport Auto Minzac : <http://sport-auto-minzac.eklablog.com>

18) Divers

Tous les véhicules devront être équipés d’un transpondeur Chronelec LS à fil dont le numéro est supérieur à 15300.

Les pilotes doivent se présenter en prégrille dans l’ordre de passage annoncé afin de gagner du temps.

Les pilotes de la première ligne peuvent choisir leur place sur la grille à chaque départ, en cas d’arrosage pendant le placement de la grille, la première ligne pourra à nouveau choisir sa place.

*Arrêt sur drapeau rouge :* un nouveau départ sera redonné si les 2/3 de la manche ne sont pas effectués et ce sur le classement du dernier tour entier pointé (Voir règlement national 2024/2025).

Le pilote déclencheur du drapeau rouge et tout autre pilote ayant reçu de l’aide pour repartir ou étant descendu de son véhicule ne pourra pas repartir. Les pilotes dont les véhicules étaient arrêtés avant le drapeau rouge ne pourront pas non plus repartir.

Les pilotes de la première ligne choisissent leur place sur la grille à CHAQUE nouveau départ : ceci s’applique donc lors d’un nouveau départ après un drapeau rouge.

FAUX DÉPART : Le 1er pilote dont le véhicule bouge dès que le commissaire qui est sur la piste lève son drapeau vert sera considéré en faux départ, la sanction appliquée est la sanction nationale :

* Pour un premier faux départ : avertissement et 10 secondes de pénalité.
* Pour un deuxième faux départ : avertissement et 30 secondes de pénalité + fond de grille au prochain départ. (Voir règlement sportif national)

Attention, il y a une différence entre faux départ et erreur de procédure :

* En cas de faux départ aucun nouveau départ ne sera redonné, la course continue sans être arrêtée.
* En cas d’erreur de procédure par les officiels le départ sera redonné.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Le présent règlement particulier a été validé par l’entité reprise à l’article 2, il est complémentaire au règlement sportif national 2024/2025. Il doit être validé par la Commission Nationale Sportive en application de l’article 24 du règlement sportif national.**

**Après validation par la CNS Auto, le présent règlement est adressé à chaque président et à chaque correspondant de club. Ceux-ci devront le porter à la connaissance de tous leurs pilotes et officiels.**

**Pour toute information, n’hésitez pas à consulter le site de la CNS Auto**

[**www.ufolep-cns-auto.fr**](http://www.ufolep-cns-auto.fr/)